

Jeudi 20 février 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-10

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

ACTE REÇU LE

- 5 MARS 2020

REGISTRE  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le jeudi 20 février 2020 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID**  
M. Pierre **DUSSOL** - M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU**  
Mme Elodie **PRESLES** - Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD**  
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

**ÉTAIENT ABSENTS  
OU EXCUSÉS**

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - Mme Laurence **CABROL**  
Mme Marion **COUTRIS** - Mme Chantal **EYMEOUD** - M. Richard **GALY**

**ÉTAIENT  
REPRÉSENTÉS**

M. Christian **ESTROSI** par M. Michel **BISSIERE**  
M. Philippe **VARDON** par M. Geoffrey **DAVID**  
Mme Aurélie **FERRIER** par Mme Jehanne **MARROU**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade.**

**Considérant**

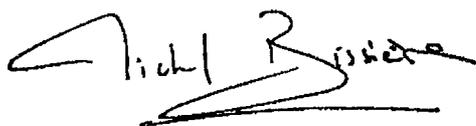
- Que le code général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L.4312-1, un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

**Le Président propose au Conseil d'Administration**

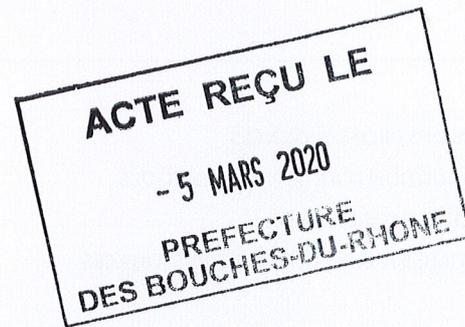
- De prendre acte du débat sur les orientations budgétaires 2020 qui s'est tenu lors de cette séance sur la base du rapport annexé à la présente délibération

**Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.**

Fait à Bouc-Bel-Air, le 20 février 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Bissière". The signature is stylized with a large, sweeping initial 'M' and a long horizontal stroke at the end.

**Le Président du Conseil d'Administration  
Monsieur Michel BISSIERE**



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

<b>1</b>	<b>CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b>	<b>4</b>
2.1	INVESTISSEMENT	4
2.2	FONCTIONNEMENT	5
<b>3</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>6</b>
3.1	ACCOMPAGNEMENTS DES PROFESSIONNELS	6
3.2	CONCEPTION ET PRODUCTION D' ACTIONS ARTISTIQUES	8
3.3	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ACTEURS	11
3.4	RECUEIL, ANALYSE ET MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES	12

# 1 Contexte

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité se doter d'un opérateur culturel régional par transformation de la Régie culturelle régionale en un nouvel établissement public administratif (EPA), fruit du rapprochement des missions et des moyens de l'ARCADE et de la Régie culturelle régionale.

- L'ARCADE, Agence régionale des arts du spectacle et de la culture, association loi de 1901 fondée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur et l'Etat, accompagnait le développement des arts du spectacle en région depuis 1974, par des missions d'accompagnement, de conseil et de formation des professionnels de la filière ainsi que d'observatoire et de centre de ressources.
- La Régie culturelle régionale, établissement public administratif à autonomie financière et personnalité morale créée par la Région, assurait depuis sa création en 2000 des missions de valorisation de la politique culturelle régionale, de production d'événements culturels majeurs ainsi que l'assistance technique et logistique des acteurs culturels, notamment dans le champ des arts de la scène.

Par délibération n° 19-586 en date du 16 octobre 2019, de nouveaux statuts ont été adoptés pour l'EPA, qui reprend les missions de l'ARCADE et de la Régie culturelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et est nommé provisoirement « Arcade&Régie Région Sud ».

Ce jour, le Conseil d'administration a décidé de modifier le nom en Arsud.

## 2 Orientations budgétaires

Le budget d'Arsud va être construit au regard de la reconduction des missions de l'ARCADE et de la Régie culturelle régionale.

### 2.1 Investissement

Trois demandes de subvention d'investissement ont été faites pour l'année 2020, concernant un projet de travaux sur le site de Bouc-Bel-Air, le financement de l'opération « Coproduction d'Opéras » ainsi que l'équipement en matériel scénique.

#### 2.1.1 Travaux

Un programme de travaux de réaménagement du site du siège actuel d'Arsud (Bouc-Bel-Air) a été établi par un Assistant Maître d'Œuvre « Exact AMO ». L'étude de plusieurs scénarii a débouché sur le choix de la meilleure solution économique. Le plan de travaux dont la première phase se terminera fin 2020 permettra d'accueillir l'ensemble des agents sur le site. Ces travaux proposent une réorganisation totale du site de Bouc-Bel-Air :

- Dissociation de toutes les activités présentes sur le site : administratives/formation, fonctions techniques du parc matériels et espaces dédiés aux artistes
- Réorganisation du bâtiment hexagone conçu à l'origine pour recevoir des bureaux, afin de l'affecter dans son intégralité à la direction, administration, service action culturelle mais également pour y placer les salles de formation directement au RdC en lien avec l'accueil actuel. Les surfaces besoins exprimés étant supérieures aux surfaces existantes, nécessité également de réorganiser le bâtiment équerre
- Interventions ponctuelles au niveau du Hangar : réaménagement des 2 salles de répétitions L'Atelier et La Ruche et création de 2 espaces dédiés aux plasticiens
- Construction d'un nouvel hangar dédiés au parc de matériel en lieu et place de la structure de stockage (chapiteau)

#### 2.1.2 Coproduction opéras

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé un dispositif de coproduction aux quatre maisons d'Opéra de la Région, Nice, Marseille, Toulon et Grand Avignon, afin de les inviter à mutualiser leurs ressources sur deux créations en 2019 et 2020.

Elle missionne Arsud pour accompagner la mise en œuvre de ce dispositif et coproduire deux créations.

#### 2.1.3 Achat de matériel

Arsud a fait une demande d'investissement pour de l'équipement en matériel scénique pour le parc de matériel de Bouc-Bel-Air, et les antennes des Alpes-Maritimes et du Haut Pays Alpin.

#### 2.1.4 Autre

Par ailleurs, Arsud dispose de réserves affectées à la construction d'une salle de spectacle et à l'acquisition des locaux de son antenne dans le Haut Pays Alpin. Enfin, Arsud dégage un autofinancement en investissement.

## 2.2 Fonctionnement

### 2.2.1 Produits

Une **dotation de fonctionnement** a été votée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 2020.

Elle représente le renouvellement à l'identique de la dotation 2019 de la Régie culturelle régionale et de celle de l'ARCADE, augmentées du budget alloué à l'activité de production.

Comme le stipulent les statuts, une convention d'objectifs avec le ministère de la culture servira de base à une **demande de subvention** fléchée sur de l'activité en 2020.

Des **produits** proviendront des recettes générées par une partie de l'activité.

### 2.2.2 Charges

On note des charges particulières induites par la **reprise de la totalité des effectifs** de l'ARCADE, passant les effectifs de 40 emplois pourvus à 55 emplois pourvus, augmentant d'autant la masse salariale.

Les charges de **gestion du site** à Aix-en-Provence pour toute l'année 2020 sont à prévoir. La maison Darius Milhaud ayant accueilli l'ARCADE jusqu'en décembre 2019, fait toujours l'objet pour 2020 d'une convention d'occupation signée entre Arsud et la ville d'Aix-en-Provence, permettant d'organiser un déménagement progressif de tous les effectifs sur le site de Bouc-Bel-Air courant 2020.

Des **charges** induites par l'activité décrite dans le prochain chapitre sont à prévoir.

## 3 Activité

L'activité d'Arsud se décline autour de ses quatre principales missions.

### 3.1 Accompagnements des professionnels

Cet accompagnement des professionnels des filières concernées se fait dans une perspective de développement de leur activité.

#### 3.1.1 Pôle culturel

Reconduction et déploiement des actions du Pôle à l'échelle d'Arsud dans le but de soutenir les opérateurs culturels dans leur stratégie de développement, d'accompagner les collectivités dans l'analyse de leurs politiques culturelles et de consolider des partenariats structurants avec des lieux et équipements du territoire.

Arsud prendra en charge des intervenants professionnels extérieurs en lien avec les différentes thématiques et compétences, ainsi que leurs frais de transports, hébergements et défraiements.

#### 3.1.2 La « Carte ARSUD »

Créée en 2018 par l'Arcade, la CartaPro devient la « Carte ARSUD » qui évolue pour devenir une carte de fidélité destinée aux opérateurs culturels afin de faciliter leur circulation dans les différents services proposés par Arsud. Pour 35 €/an, les acteurs culturels bénéficient d'une remise de 5% sur le coût des formations, la location de matériel technique et scénique, la réservation des espaces de résidences, ainsi que l'accès aux services d'accompagnement et de prestation Conseil.

La « Carte ARSUD » permet aux opérateurs culturels une fréquentation assidue des services d'Arsud, notamment d'être suivis, guidés et accompagnés dans leur « parcours utilisateurs ».

#### 3.1.3 Fabrique de Formation

S'appuyant sur l'expertise de L'Arcade, Arsud poursuit le déploiement d'un programme de formation annuel permettant aux acteurs culturels de développer leurs compétences et de renforcer leurs projets.

Des formations courtes et techniques opérationnelles pour la structuration administrative de l'entreprise culturelle, la communication, la production et diffusion de spectacle, la pratique artistique et la technique. Ces formations sont proposées en collectif ou en intra-entreprise.

Arsud prendra en charge des formateurs professionnels ainsi que leurs frais de transports, hébergements et défraiements.

### *3.1.4 AtelierPro*

Régulièrement, le pôle propose aux usagers sur une demi-journée un « workshop » pour aborder les clés essentielles du développement de projet culturel. Ces ateliers sont guidés avec l'aide d'experts et d'intervenants qualifiés, ces derniers seront pris en charge par Arsud, ainsi que leurs frais de transports, hébergements et défraiements.

### *3.1.5 RencontrePro*

Conçues en partenariat avec des lieux et festivals régionaux, ces rencontres professionnelles abordent des thématiques structurantes pour le secteur du spectacle vivant et de la culture, favorisent les échanges professionnels et la structuration du réseau. Le Pôle programme, coordonne et anime ces RencontrePro.

Arsud prendra en charge des intervenants extérieurs ainsi que leurs frais de transports, hébergements et défraiements.

### *3.1.6 LaboPro*

Le LaboPro, initiative de l'Arcade, est reconduit dans les perspectives d'Arsud. Le LaboPro est un espace participatif d'innovation et de développement pour la filière du spectacle vivant.

En phase avec les mutations actuelles du secteur, le LaboPro rassemble des professionnels de la région (directeurs de lieux, festivals, équipes artistiques, producteurs, partenaires institutionnels) dans des séances de travail en intelligence collective pour imaginer et prototyper de nouvelles solutions adaptées (nouveaux projets, nouveaux services).

Les 4 prototypes conçus en 2019 seront mis en production en 2020.

En 2020 également, les LaboPro travailleront sur la thématique de l'écologie, avec 6 séances Labo organisées dans différents lieux de la région. Arsud initie, organise, anime le Labo et met à disposition les moyens de l'expérimentation. Arsud prendra en charge des intervenants professionnels, des prestataires de services ainsi que des formateurs spécialisés ainsi que leurs frais de transports, hébergements et défraiements. Arsud prendra également en charge les moyens et outils logistiques nécessaires à la production des prototypes.

### *3.1.7 Accompagnement / Prestation conseil*

Le service Prestation Conseil (Avocats Conseils – Experts comptables Conseils) aide les acteurs culturels à sécuriser leurs projets. Une quinzaine de cabinets d'avocats et d'experts comptables régionaux sont associés à ce service afin de proposer 1 à 2h de consultations personnalisées aux opérateurs culturels.

Arsud pose un premier diagnostic, oriente les porteurs de projets et prend en charge, à un tarif négocié, l'intervention des cabinets d'avocats et d'experts comptables partenaires.

Arsud prendra en charge les 2 premières heures de consultation

### 3.1.8 Carte blanche pour les artistes

« Carte blanche pour les artistes » est un dispositif mis en place par la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et coordonné par Arsud, pour apporter un soutien financier aux artistes et créateurs régionaux. Ces aides à la création et à la diffusion sont définies dans les cadres d'intervention de la politique culturelle régionale.

Arsud organise la logistique pour les commissions cinéma et arts vivants, et co-anime des comités d'expert pour les aides à la création et à la production du spectacle vivant.

## 3.2 Conception et production d'actions artistiques

Ces actions comprennent :

- La production et la réalisation d'événements destinés à mettre en valeur la création et l'action culturelle en région
- La co-production d'œuvres avec d'autres opérateurs régionaux dans le cadre de fonds de coproduction et le cas échéant leur diffusion
- L'organisation de la présence de la Région aux salons ou autres manifestations culturelles destinée à promouvoir les acteurs culturels régionaux ainsi que la politique culturelle régionale

### 3.2.1 Expo Photo

Arsud organise des expositions photos autour de différentes thématiques.

De par le partenariat de longue date avec l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles (ENSP), Arsud est riche d'un fonds photographique constitué des travaux des anciens élèves de l'école, aujourd'hui professionnels, et dévoilant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme une « Terre de Festival ».

Le partenariat Arsud / ENSP se poursuit et s'oriente vers la couverture des événements organisés par Arsud tout au long de l'année.

### 3.2.2 Festival d'Avignon

La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur renforce sa présence au Festival d'Avignon, vitrine de la création théâtrale nationale et internationale, qui participe ainsi à son rayonnement. Arsud assure l'organisation technique et logistique de la présence de la Région durant le festival : location d'un espace dédié, accueil des artistes et professionnels, organisation de rendez-vous, conférences, tables rondes, événements...

Cette année Arsud produira un programme de rencontres et d'ateliers de réflexion en partenariat avec la Maison Professionnelle durant le Festival. Arsud prendra en charge des intervenants professionnels, des prestataires de services ainsi que des formateurs spécialisés ainsi que leurs frais de transports, hébergements et défraiements.

### *3.2.3 Scènes de Bistrots*

La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur a choisi de soutenir le réseau des Bistrots de pays et d'initier l'opération « Scènes de Bistrots » dans le cadre de ses programmes destinés à garantir la diversité des activités et l'attractivité des zones rurales. Mise en œuvre par Arsud en lien avec la Fédération Nationale des Bistrots de Pays, cette opération transforme chaque année plus d'une trentaine de Bistrots de Pays du territoire en scènes de spectacle. En 2020 une réflexion sera menée pour élargir cette action sur l'ensemble du territoire régional.

### *3.2.4 Trop Puissant*

Cette opération, développée avec les services de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec des lieux de spectacle emblématiques du territoire, propose auprès des lycéens et apprentis de la région, une tournée régionale de prévention des risques auditifs liés aux musiques amplifiées et à l'usage prolongé de casque ou oreillettes.

Trop Puissant, ce sont des concerts pédagogiques portés par des artistes régionaux associés à des stands de prévention en partenariat avec Urapeda.

Arsud prend en charge la coordination générale, la formation des groupes musicaux et la mise en œuvre de cette opération.

### *3.2.5 Opéras au Sud*

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose un dispositif de soutien aux quatre maisons d'Opéra de la région, Nice Côte d'Azur, Marseille, Toulon Provence Méditerranée et Grand Avignon, afin de les inviter à mutualiser leurs ressources et à s'engager en matière de co-production de spectacle. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur missionne Arsud pour être coproducteur en son nom et pour accompagner et soutenir la diffusion élargie des spectacles auprès des scènes régionales.

En 2020, Arsud, assurera sa mission de co-production et de diffusion des 2 Opéras en cours : « Le Singe d'une nuit d'été - Pomme d'Api » & « La Dame de Pique ».

### *3.2.6 Prix littéraire*

Initiative de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Prix Littéraire des Lycéens et Apprentis est organisé par l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le concours d'Arsud.

Dans l'objectif de sensibiliser les lycéens et apprentis aux métiers du livre et d'encourager le plaisir de la lecture, le Prix littéraire des lycéens et apprentis suscite la rencontre avec les auteurs et la création contemporaine.

Arsud organisera avec l'Agence Régionale du Livre, deux forums de rencontre et une journée de remise des prix aux auteurs sélectionnés en présence de l'ensemble des établissements scolaires participants.

### 3.2.7 Orchestres régionaux

Le programme Orchestre dans les lycées est organisé avec Arsud dans le cadre du partenariat de la Région Sud - Provence-Alpes Côte d'Azur avec les orchestres régionaux subventionnés (Orchestre régional de Cannes et Orchestre régional Avignon-Provence), et le concours des Académies de Nice et d'Aix-Marseille.

Avec Orchestre dans les Lycées, la musique orchestrale vient au contact des jeunes le temps d'une résidence dans leur établissement scolaire. Un dispositif qui allie des ateliers de pratique artistiques en amont, des répétitions commentées, un concert et la participation des élèves dans l'organisation de l'événement.

Arsud prend en charge la logistique et la partie technique de cette opération en lien avec la Direction de la Culture et chacun des établissements scolaires.

### 3.2.8 Concerts avec l'Orchestre Régional Avignon-Provence

Cette opération s'inscrit dans la continuité des actions régionales en partenariat avec l'Orchestre Régional Avignon-Provence destinées à sensibiliser les publics jeunes et favoriser l'accès à la musique symphonique.

Arsud prend en charge et organise des représentations d'un concert.

### 3.2.9 Année Giono

#### **Exposition Caravane BD**

A l'occasion du lancement « d'une Année, un Auteur » par la Région Sud, pour favoriser l'accès à la culture à tous, Arsud propose « la Caravane BD », une proposition itinérante dans un format atypique et surprenant. Une grande caravane entièrement transformée et habillée aux couleurs de la bande dessinée « le chant du monde », adaptation du dessinateur Jacques Ferrandez qui réalise l'adaptation en bande dessinée du roman de Jean Giono, qui invite le public à venir découvrir le making-of de l'élaboration d'une œuvre.

Arsud produit la caravane Giono et assure sa diffusion sur le réseau des lycées, médiathèques et bibliothèques sur les années 2020 et premier trimestre 2021.

#### **« Les grands entretiens »**

En parallèle de cette action, le spectacle « Les grands entretiens » par la compagnie Les Oiseaux de la Tempête sera amené à être diffusé en région. Ce spectacle met en scène à la manière d'une émission littéraire de télévision, les échanges radiophoniques ou épistolaires que Jean Giono a eu à l'époque avec des journalistes ou des personnalités du monde des arts.

Arsud portera la diffusion de ce spectacle, à savoir 12 représentations, en partenariats avec des lieux de diffusion, mais aussi des médiathèques sur l'année 2020.

### 3.2.10 *Activité de production*

La Région Sud a décidé d'initier en 2020 un programme de diffusion de spectacles en priorité issus de la création régionale, fondé sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la Région Sud.

Ainsi, les communes ou organismes désignés par celle-ci et qui le souhaitent, pourront solliciter la mise à disposition d'ensembles artistiques partenaires de la Région Sud afin d'organiser des spectacles gratuits au titre du programme de la Tournée "Artistes en Région".

Ces spectacles issus des différentes disciplines du spectacle vivant :

- Musiques actuelles
- Musiques du monde
- Jazz
- Danse contemporaine
- Théâtre

Seront proposés sur le territoire de la Région SUD au nombre maximum de 24 (4 par département) réparties de manière équitable sur les 6 départements. Ces spectacles seront entièrement financés par la Région du point de vue des cachets artistiques mais aussi des dépenses de logistique et de technique scénique.

## 3.3 **Assistance technique aux acteurs**

Cette assistance est proposée par le biais de conseil ou de soutien logistique, en particulier :

- L'animation des parcs régionaux de matériel
- La gestion d'infrastructures d'accueil pour les artistes
- L'information des collectivités et des responsables culturels grâce à des publications techniques ou des actions de sensibilisation à l'utilisation de ces matériels techniques

## 3.4 Recueil, analyse et mise à disposition de ressources

### 3.4.1 Portail numérique

En 2020 Arsud développera un portail numérique, espace commun de réunion de l'ensemble des sites internet spécifiques tels que :

- La Mosaïque
- Scènes au Sud
- Culturo

Des développements de correctifs seront également apportés à ces sites.

En parallèle Arsud mettra en conception « Résidences au Sud » site dédié aux lieux de résidences et de création artistique en région. De nouveaux développements seront également appliqués à la Bibliothèque numérique afin de répondre à de nouveaux services d'utilisation. Le Portail Numérique rassemblera l'ensemble de ces sites.

Arsud prendra en charge la prestation externalisée d'un ou plusieurs développeurs ainsi que les frais occasionnés par leurs déplacements et défraiements.

### 3.4.2 Communication

Arsud réalise la communication et les relations presse des opérations en lien avec la Direction de la Communication et de la Marque de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2020 est également le lancement d'une nouvelle identité pour Arsud – fusion de la Régie culturelle régionale et de l'Arcade, avec la création et la diffusion de ses nouveaux supports dont le nouveau site internet.

Un marché pourrait être passé avec un prestataire vidéo-photo pour qu'il intervienne sur un certain nombre d'opérations. Le but étant de produire régulièrement des vidéos de qualité participant à la communication des opérations sur les réseaux sociaux, internet et permettant d'accentuer la communication institutionnelle.